

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Département de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC- UD 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne

(CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.caue47.com

La direction régionale des affaires culturelles

(qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr

Site : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne

œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr

Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine

est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : secretariat@caue47.com

Site : www.fondation-patrimoine.org

SAMEDI 18 JUIN 2016
CIRCUIT DÉCOUVERTE
PATRIMOINE DE PAYS
EN PAYS DU DROPT
LOT-ET-GARONNE

JOURNÉES
DU PATRIMOINE
DE PAYS
& DES MOULINS
www.patrimoindepays-moulins.org

MÉTIERS & SAVOIR-FAIRE

Pont médiéval à Agnac et La Sauvetat-du-Dropt



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE - LIMOUSIN -
POITOU-CHARENTES

LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr

FONDATION



DU
PATRIMOINE

caue 47

LE PROJET

Restauration du pont médiéval (ou pont des pèlerins, en raison de sa situation sur un chemin de Saint Jacques). Restauration des arches et tablier, mise aux normes pour l'usage public. Projet établi et suivi par Stéphane Thouin, architecte en chef des Monuments historiques.

PORTEURS DU PROJET

Communes de La Sauvetat du Dropt et Agnac



CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Le « vieux pont sur le Dropt », ainsi dénommé lors de son classement parmi les monuments historiques le 30 janvier 1992, présente des caractéristiques exceptionnelles : 175 mètres de longueur, 24 arches dont 23 ont subsisté, des origines mentionnées autour du X^e ou XI^e siècle, deux communes partenaires dans la restauration et la mise en valeur d'un patrimoine commun. L'étude rendue en avril 2007 rendait compte d'un état sanitaire préoccupant, surtout pour la partie la plus ancienne située côté est. Une partie des arches et du pont était ensevelie dans les limons, certaines arches menaçaient de s'effondrer. Cet ouvrage a retrouvé tout récemment son rôle premier de franchissement, dans sa partie romane.

NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS

Le projet concerne la poursuite de la restauration du pont et sa mise aux normes dans le but de l'ouvrir au public. Une première opération de sauvegarde est intervenue en 1997, puis un premier programme d'opération est proposé à l'automne 2003.

Plusieurs opérations d'urgence permettront de sauvegarder les arches 1 et 2 en 2006. L'étude de diagnostic remise en 2007 permet d'engager la restauration générale pas à pas jusqu'à aujourd'hui grâce à l'appui régulier du Ministère de la culture et des collectivités régionales et départementales.



Le pont présente deux parties bien distinctes. La première, de style gothique XIII^e, située côté ouest, est indissociable du moulin qui lui est accolé. Trois arches permettent en effet l'alimentation en eau du moulin. La seconde, à l'est, est séparée de la première par un canal d'écluse construit en 1843, franchissable par une passerelle à plancher de bois reposant sur des poutres métalliques. Ses arches en plein cintre sont estimées de la période romane.

Plusieurs hypothèses ont été développées pour expliquer ces deux campagnes liées à la modification du lit de rivière : les crues successives qui gorgent le lit avec des limons, la réalisation de fossés de fortification, la déviation du lit pour alimenter le moulin... Sur la partie romane, une croix de pierre qui avait été emportée lors d'une crue des années 1960 a été restituée récemment. Il a été décidé que le tablier serait débarrassé des terres et végétaux qui s'y sont accumulés pour permettre une meilleure évacuation des eaux de pluie. Les murs parapets ne seront pas remontés ; en revanche un garde-corps métallique a été mis en place.

ENTREPRISES

De nombreuses entreprises qualifiées en terrassement, maçonnerie de pierre et taille de pierre, sont intervenues chaque année pour offrir aujourd'hui ce paysage patrimonial remarquable.

Cette année, ont été retenues, les entreprises :

- *Les Compagnons réunis (maçonnerie pierre de taille)*
- *François Pierre (terrassement)*
- *Amcd-baradat et Dubouilh (serrurerie, structure métallique)*

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX

2003 à 2016 - travaux non achevés

MONTANT DES TRAVAUX ÉLIGIBLES

120 000€ pour la tranche de travaux en cours

AIDES FINANCIÈRES

Conseil départemental (régime d'aide en faveur du patrimoine protégé au titre des Monuments historiques) Conseil régional, Ministère de la culture (DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes)

GLOSSAIRE

Tablier : structure qui permet le déplacement du trafic et l'évacuation des eaux de pluie. Il permet aussi le report de ces charges vers les appuis (piles).